



Groupe
écologiste

Paris, le 31 octobre 2012

COMMUNIQUÉ

Aéroport de Notre-Dame des Landes
La répression doit cesser de toute urgence !

Le Groupe écologiste du Sénat condamne le plus fermement le déploiement disproportionné de forces de police, de surcroît équipées de flashball, qui engendre une situation violente en train de dégénérer à Notre-Dame-des-Landes. Le Groupe écologiste rappelle son opposition inconditionnelle à un projet au-dessus de nos moyens et déconnecté des besoins de notre territoire.

Indépendamment des considérations sur le fond du dossier, il est urgent de procéder à l'arrêt sans délai de l'intervention violente sur Notre-Dame des Landes. **Rien ne peut justifier les bulldozers et les démonstrations de force brute.** Pour Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique : « Alors que le rapport de la Commission d'enquête sur la loi sur l'eau a émis de fortes réserves sur la faisabilité des mesures compensatoires, décrétant un moratoire de fait, il est absurde de mobiliser autant de moyens publics pour expulser les occupants d'une zone sur laquelle il est aujourd'hui impossible de mener les travaux. »

Le 25 octobre, Corinne Bouchoux, sénatrice de Maine-et-Loire, a prévenu le Ministre des transports : « Je voudrais très solennellement vous appeler à prendre garde que Notre-Dame-des-Landes ne soit pas comme un de ces nouveaux aéroports espagnols désertiques, où personne ne circule ni ne voyage. »

Pour Jean-Vincent Placé, membre de la commission des Finances : « Au moment où le budget de l'Etat est sous tension et prévoit déjà, dans le cadre de la révision du SNIT, le report ou l'annulation d'un grand nombre de projets d'infrastructures, il est absurde de persévérer dans la conduite de celui-là, qui est anti-écologique, contradictoire avec les engagements de la Conférence environnementale et qui suscite localement une levée de boucliers. »

Enfin, **la Commission d'enquête en charge de l'examen des dossiers d'autorisations relatifs à la « Loi sur l'eau » a signé le coup d'arrêt au projet de nouvel aéroport** en émettant deux réserves très importantes et en demandant à ce que les travaux ne commencent pas avant que celles-ci n'aient été levées. La méthodologie pour compenser les préjudices écologiques n'est pas validée et devra être expertisée par un comité scientifique indépendant. La commission d'enquête constate par ailleurs une absence de maîtrise foncière des porteurs de projets sur les terrains devant accueillir ces mesures compensatoires.

Afin de juger par lui-même de la situation, Joël Labbé, sénateur du Morbihan, a rencontré sur place samedi dernier Jean-Paul Naud, maire de Notre-Dame-des-Landes, opposé au projet, Julien Durand porte-parole de l'Acipa (association des populations concernées par l'aéroport), ainsi que des militants occupant des terrains.

Leila Aichi, Kalliopi Ango Ela, Aline Archimbaud, Esther Benbassa, Marie-Christine Blandin, Corinne Bouchoux, Ronan Dantec, Jean Desessard, André Gattolin, Joël Labbé, Hélène Lipietz, Jean-Vincent Placé.